

Declaration of Conformity

Hereby Sonova AG declares that this product is in compliance with the Radio Equipment Directive 2014/53/EU. The full text of the EU Declaration of Conformity can be obtained from the manufacturer or the local Sonova representative or at www.sonova.com

Operation frequency: 2400 – 2483.5 MHz

Power level: < 20 mW

Notice 1:

This device complies with Part 15 of the FCC Rules and with Industry Canada's license exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions:

- 1) this device may not cause interference, and
- 2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Notice 2:

The device has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules and ICES-003 of Industry Canada. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. The device generates uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guaran-

tee that interference will not occur in a particular installation. If the device does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the device off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the device and receiver.
- Connect the device into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

Notice 3:

Changes or modifications made to this device not expressly approved by Sonova AG may void the FCC authorization to operate this device.

Notice 4:

FCC / Industry Canada RF Radiation Exposure Statement. This device complies with FCC RF radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This transmitter must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

Déclaration de conformité

Sonova AG déclare par la présente que ce produit est conforme aux exigences de la directive 2014/53/UE concernant les équipements hertziens. Le texte complet de la déclaration de conformité UE est disponible chez le fabricant, chez le représentant local de Sonova ou sur le site www.sonova.com

Fréquence de fonctionnement : 2 400 – 2 483,5 MHz

Niveau de puissance : < 20 mW

Information 1:

Cet appareil est en conformité avec la section 15 des règlements FCC et avec la licence d'Industrie Canada, à l'exception des normes RSS. L'utilisation est soumise aux conditions suivantes :

- 1) cet appareil ne doit pas causer d'interférences, et
- 2) cet appareil doit accepter toutes les interférences, y compris celles pouvant engendrer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Information 2:

Cet appareil a été testé et déclaré conforme aux limitations prévues pour un appareil numérique de catégorie B définies par la section 15 des règlements FCC et de l'ICES-003 d'Industrie Canada. Ces limitations sont stipulées aux fins de procurer une protection raisonnable contre les interférences gênantes en installation résidentielle. Cet appareil génère, utilise et diffuse des ondes radio et, s'il n'est pas installé et utilisé en conformité avec les instructions dont il fait l'objet, peut causer des interférences gênantes sur les communications radio. Il n'y a

cependant aucune garantie qu'une interférence ne se produira pas dans une installation particulière. Si l'appareil est la source d'interférences nuisibles pour la réception des ondes de radio ou de télévision, ce qui peut être déterminé en mettant l'appareil hors tension puis sous tension, il est recommandé de tenter d'éliminer ces interférences en appliquant l'une des mesures suivantes:

- Réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice.
- Augmenter la distance séparant l'appareil du récepteur.
- Connecter l'appareil à un circuit différent de celui sur lequel le récepteur est connecté.
- Contacter le revendeur de l'appareil ou un installateur radio/TV qualifié.

Information 3:

Tout changement ou modification fait(e) à cet appareil et non expressément approuvé(e) par Sonova AG peut annuler l'autorisation FCC de faire fonctionner l'appareil.

Information 4:

Exposition aux radiations radio fréquences FCC/Industrie Canada Cet appareil est conforme aux limitations FCC concernant l'exposition aux radiations radio-fréquences dans un environnement non contrôlé. L'émetteur ne doit pas être placé au voisinage d'un autre émetteur ou d'une autre antenne, ni être utilisé en conjonction avec eux.